

Offre personnelle
limitée au 7 mars 2025
pour votre contrat
d'épargne CTI Vario

CTIV12345

Investissez dès maintenant dans l'une des ressources les plus rares au monde.

Et profitez d'une remise supplémentaire de 20 % pour les paiements spéciaux sur votre apport obligatoire encore dû.

Les Nations unies considèrent l'eau comme l'une des ressources les plus rares au monde. Cette ressource vitale pour l'humanité a donc une valeur considérable. Mais c'est bien plus encore : c'est une opportunité de rendement que la société Zweite Cleantech Infrastrukturgesellschaft mbH & Co. KG peut exploiter.

Développement en continu : La plateforme d'infrastructure « énergies renouvelables », qui connaît un grand succès, a été complétée par la plateforme technologique « approvisionnement durable en eau ».

Après avoir investi indirectement dans le secteur des énergies renouvelables depuis plus de 14 ans par le biais de notre société cible, nous ouvrons maintenant à nos investisseurs le grand sujet mondial de l'approvisionnement en eau. Au cœur de cette expansion :

- Une toute nouvelle plateforme technologique mondiale dans le domaine de la gestion de l'eau et des eaux usées, soutenant la lutte contre le changement climatique.
- Cette plateforme a déjà fait ses preuves, avec des installations opérationnelles existantes en Europe et en Amérique du Nord générant déjà des revenus courants, avec un carnet de projets bien rempli, qui permet de poursuivre la croissance à l'échelle mondiale.
- Votre valeur ajoutée : un potentiel significatif de plus-value supplémentaire ainsi qu'une diversification technologique et géographique du portefeuille existant de notre société cible.

Apprenez-en plus maintenant sur l'opportunité de rendement « approvisionnement durable en eau » dans le webinaire :

Vers le webinaire



Notre offre pour vous. Mais seulement jusqu'au 7 mars 2025.

En tant qu'investisseur dans la société Zweite Cleantech Infrastrukturgesellschaft mbH & Co. KG, vous avez désormais la possibilité de vous engager et de participer indirectement, en plus de l'infrastructure d'énergie renouvelable, au domaine du traitement des eaux usées efficace sur le plan climatique grâce à un paiement spécial.

Pour ce faire, profitez de la possibilité contractuelle d'effectuer un versement spécial sur votre apport obligatoire souscrit et payez¹ dès maintenant les mensualités restantes de votre plan d'épargne Vario d'un montant de 36 120 euros. Vous bénéficierez alors de trois avantages :

Vous profitez pleinement de l'opportunité de rendement.



Grâce à votre paiement spécial, vous ouvrez la voie, avec d'autres investisseurs, à une participation plus rapide et plus importante de la société cible dans une plateforme d'eau déjà établie et à la pointe de la technologie, renforçant et diversifiant ainsi considérablement le portefeuille existant et améliorant sensiblement ses perspectives de rendement.

Vous réduisez votre obligation de versement de 20 % tout en continuant à profiter à 100 %.



Comme vous vous engagez volontairement à réaliser une participation dans la nouvelle plateforme, nous vous accordons une réduction de 20 % sur le solde de votre apport obligatoire encore dû (« disagio ») si vous effectuez un versement intégral anticipé avant le 7 mars 2025.

Vous avez droit à des distributions plus tôt.



En effectuant un versement intégral, vous acquérez dès le 1er janvier 2026 le droit de distribution intégral et vous pouvez ainsi vous réjouir de recevoir chaque trimestre, dès 2026, des distributions conformes aux prévisions. Et ce, sur 100 % de votre apport obligatoire.

¹ Contexte : la possibilité d'effectuer de tels paiements spéciaux était et est toujours prévue dans la conception et le contrat du fonds pour le cas où il s'agirait de saisir certaines opportunités (voir article 8, paragraphe 5, du contrat de société).

Découvrez comment vous pouvez en profiter :

L'état actuel de votre participation (au 07.02.2025) :

Apport obligatoire souscrit, agio compris :	EUR	51 600
Apport obligatoire déjà versé, agio compris :	EUR	15 480
Apport obligatoire encore dû en cas de versement échelonné, agio compris :	EUR	36 120

Si vous effectuez un versement intégral de 28 896 euros avant le 7 mars 2025, vous bénéficiez d'une décote² de 20 % sur votre dépôt obligatoire restant, comme suit :

Votre avantage :

Montant du versement réduit pour le versement intégral jusqu'au 07.03.2025 :	EUR	28 896
Votre bonus d'action sur l'eau : Disagio de 20 % :	EUR	7 224

Votre bonus d'action sur l'eau : vous bénéficiez d'une réduction à hauteur de 7 224 euros sur votre apport obligatoire et recevez vos distributions prévisionnelles 14 année(s) plus tôt.

Remarque importante : Si vous avez déjà effectué des versements spéciaux après le 01.01.2024, qui dépassent la mensualité habituelle, ceux-ci ont également été pris en compte dans le calcul de l'avantage ci-dessus. Ceci n'est valable que pour un versement intégral de l'apport obligatoire encore dû, agio compris (situation au 31.01.2025).

² Le disagio est un escompte. En effet, le paiement unique génère, par rapport au paiement échelonné, un avantage économique pour la société Zweite Cleantech Infrastrukturgesellschaft mbH & Co. KG, dont la valeur monétaire est compensée. Une modification des conditions de participation, notamment de l'apport obligatoire et/ou du montant de la responsabilité, n'est ni liée ni envisagée. L'escompte accordé est considéré comme un apport obligatoire versé. D'autres versements exceptionnels sont autorisés à tout moment.

Zweite Cleantech Infrastrukturgesellschaft mbH & Co. KG

Hanauer Landstraße 291b
60314 Frankfurt a. M.

Deutschland

Veuillez envoyer ce formulaire dûment rempli et signé à l'adresse postale ci-dessus ou par mail à client.support@thomas-loyd.com.

Réponse pour les avantages en cas de paiement spécial sur votre participation dans la société Zweite Cleantech Infrastrukturgesellschaft mbH & Co. KG avec le numéro de contrat CTIV12345

Par la présente, je confirme que je souhaite effectuer un paiement spécial sous la forme d'un versement anticipé de l'intégralité de mon apport obligatoire encore dû, avec un avantage de 20 % de disagio, qui soutient une participation indirecte de notre société de participation dans la plateforme d'eau novatrice de la société cible, comme suit :

- Paiement spécial sous forme de versement intégral de mon apport obligatoire encore dû avec un avantage de 20 % de disagio.
- Je ne peux pas ou ne souhaite pas effectuer de paiement spécial avec un avantage de disagio et je continuerai à verser l'intégralité de mon apport obligatoire restant en tant qu'associé de la société Zweite Cleantech Infrastrukturgesellschaft mbH & Co. KG

Merci de bien vouloir effectuer vos paiements sur le compte bancaire suivant :

Destinataire : Zweite Cleantech Infrastrukturgesellschaft mbH & Co. KG

IBAN : DE71 2666 0060 1107 2890 00

BIC : GENODEF1LIG

Motif du paiement : paiement spécial pour le numéro de contrat CTIV12345

Lieu, Date

Signature